

Siège social : **LIBAUD SAS**
17024 LA ROCHELLE

Établissement : **LIBAUD**
RUE JEAN FRANCOIS CAIL
ZI NORD
85400 LUCON
France

MARQUE NF - CHAMBRES POUR OUVRAGES SOUTERRAINS DE RÉSEAUX SECS

DÉCISION D'ADMISSION N°066.001 du 15/11/21

DÉCISION DE RECONDUCTION N°066.003 du 16/01/25

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 069 Chambres pour ouvrages souterrains de réseaux secs** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) et à la norme **NF P 98-050-1:2016** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 069, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB



Cédric FRANCOU

Le Responsable des activités de certification

85S001
Code interne : A - B/001 - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

Fabrice GUIRAL

Tél.: 02 37 18 48 00

E-mail : f.guiral@cerib.com

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (Norme NF P 98-050-1)

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES

. **Dimensions des chambres et masques:** elles sont définies au § 5.2 de la norme NF 98-050-1.

. Tolérances

Nature	Pour une dimension "L" (cm)	Tolérance (cm)	
		Béton	Composites
Dimensions intérieures (longueurs, largeurs, profondeurs)	L ≤ 60	± 0,5	Selon NF T 58-000
	60≤L≤88	± 0,7	
	L > 88	± 1,0	
Épaisseur (e)	L quelconque	± 6,5% de "e"	
Position des masques, supports de câbles et anneaux de tirage		± 1,0	
Dispositifs de descente		± 1,0	
Dimensions des masques		± 2,0	

Chambres à radier à reconstituer : le passage libre entre les aciers en attente doit être d'au moins 15 cm

Zone de couronnement

. **Essais de fatigue des chambres équipées en usine d'un dispositif de fermeture C250 et D400 :** en fin d'essai la zone de couronnement ne doit pas présenter de dégradation visible et la chambre doit résister à 60 kN lors de l'essai de résistance mécanique. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect de dispositions constructives (épaisseur de couronnement).

. Résistance aux charges verticales **et maintien latéral du dispositif de fermeture :** il ne doit être constaté aucune détérioration de la surface d'appui ou, pour les plastiques, aucune déformation résiduelle de l'appui. Il est possible de s'affranchir de l'essai du maintien latéral sous réserve du respect de dispositions constructives (épaisseur de de couronnement).

. Chambres en béton équipées d'un cadre :

Épaisseur de couronnement des chambres de classes T et C

Épaisseur ≥ 6 cm; tolérance de -0/+1 cm pour la largeur et ± 1 cm pour la profondeur (chambres sous chaussées)

. **Solidarisation du cadre :** le cadre solidarisé à la chambre doit résister à une charge d'arrachement de 20 kN. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect de dispositions constructives.

. Chambres de classes T, Vc, Vd destinées à être utilisées sans cadre.

Épaisseur du couronnement : "e" ≥ 6 cm.

Équipement:

- **Dispositif de descente :** 30 cm ≤ largeur ≤ 40 cm

. profondeur : 15 cm ± 1 cm

. espacement entre échelons : 30 cm ± 1 cm

. espacement entre fond de chambre et 1er échelon : 40 cm ± 1 cm

- **Supports métalliques de câble :**

. Fer rond pour L1 à L4 et K1 à K3,

. Poteaux pour L5, L6, P1 à P2 et M1 à M3

(dimensions et positionnements définis au § 5.2.5.3 de la norme).

- **Anneaux de tirage : positionnement (cm)**

	L5 et L6	K2 et K3
radier	80	52
haut de la chambre	40	23

Pour les modèles P et M, les anneaux sont positionnés au dessus du masque des petits piédroits et à la verticale du centre de l'ouverture pour l'anneau sur radier.

CARACTERISTIQUES D'ASPECT

Guides interprétatifs des défauts d'aspect des chambres sont mentionnés dans la norme: Tableau 11 pour les bétons et tableau 12 pour les composites.

MASSES MAXIMALES DES CHAMBRES

La masse maximale du produit doit être indiquée (kg) sur le produit ou sur l'emballage : elle correspond à l'état de la chambre livrée.

CARACTÉRISTIQUES MECANIQUES

Grand Piédroit

Valeurs des charges minimales garanties de rupture Prq (daN)

Type	C	T	Vc	Vd
L0	/	5450	5450	1080
L1	11880	7920	7920	1080
L2	11880	7920	7920	1080
L3	11880	7920	/	/
1/2 L4	(11880)	7920	/	/
L4	(11880)	7920	/	/
L5	11880	7920	/	/
L6	(11880)	7920	/	/
K1	11880	(7920)	/	/
K2	11880	(7920)	/	/
K3	11880	(7920)	/	/
P1	11880	7920	/	/
P2	11880	7920	/	/
M1	11880	(7920)	/	/
M2	(11880)	7920	/	/
M3	11880	(7920)	/	/

Radier

Valeur des charges minimales garanties de rupture Prq (daN)

Type	C	T	Vc	Vd
L0	/	6240	6240	840
L1	6800	6240	6240	840
L2	6800	6240	6240	840
L3	6800	6240	/	/
1/2 L4	(6800)	6240	/	/
L4	(10400)	9600	/	/
L5	10400	9600	/	/
L6	(10400)	9600	/	/
K1	7680	(7080)	/	/
K2	10400	(9600)	/	/
K3	10400	(9600)	/	/
P1	10400	9600	/	/
P2	10400	9600	/	/
M1	10400	(9600)	/	/
M2	(10400)	9600	/	/
M3	10400	(9600)	/	/

La preuve de conformité pour les modèles M et P peut être démontrée par note de calcul

Résistance aux chocs (chambres en plastique) :

Résistance mécanique après essai de vieillissement:

essais réalisés selon § 5.7 de la norme.

essais selon § 5.8 de la norme.

Accessoires :

Anneaux de tirage : ils doivent résister à une charge d'essai d'extraction de 40 kN, sans fissuration du radier et des piédroits, ni déformation des anneaux.

Échelons : ils doivent résister à un effort vertical de 200 daN avec une flèche rémanente inférieure à 2 mm et à un effort horizontal d'extraction de 360 daN.

MARQUAGE

Une notice informative de mise en œuvre est fournie avec chaque chambre à radier à reconstituer et/ou couronnement à reconstituer .

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIAUX PLASTIQUES

Tenues aux huiles et solvants : Résistance et masse minimale garanties après immersion des échantillons.

Résistance en milieu basique : Résistance minimale garantie après immersion des échantillons.

Tenue aux rayons ultra-violets : Résistance minimale garantie après vieillissement. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect d'un pourcentage minimal de noir de Carbone dans la formulation de matière première.

CARACTERISTIQUE OPTIONNELLE FDES* CERTIFIEE

La certification optionnelle des caractéristiques environnementales et sanitaires des chambres en béton est fondée sur :

Le respect du cadre de validité des FDES collectives pour les chambres qui en relèvent ;

Des paramètres de fabrications qui n'excèdent pas de plus de 10 % les valeurs déclarées dans le cadre des FDES individuelles.

Les modèles relevant du domaine d'application d'une FDES et bénéficiant de l'option NF FDES certifiée sont précisés ci-après.

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) établie conformément à la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN, publiée dans la base INIES (www.inies.fr).

046 version du 20/01/2025



MARQUE NF - CHAMBRES POUR OUVRAGES SOUTERRAINS DE RÉSEAUX SECS

Établissement : LIBAUD
85400 LUCON

Liste des produits certifiés

Décision n°066.003

Page : 3

Type	Classe	Chambres			Equipement			Destinées à être équipées d'un cadre	Nature du matériau constitutif des chambres
		monoblocs	à radier à reconstituer	Sans fond	Accessoires conformes à la norme	Autres accessoires	Non équipée		
L1	TROTTOIR (T)	X	/	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L2	TROTTOIR (T)	X	/	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L3	TROTTOIR (T)	X	/	/	X	/	X	OUI	BETON ARME

Établissement :

LIBAUD
85400 LUCON

Décision **CHT** N° **066.003** du 16/01/25

OBSERVATIONS

Le CERIB constate que durant les trois dernières années vous n'avez fait l'objet d'aucune sanction. En conséquence et conformément au référentiel de certification, le CERIB décide de réduire la fréquence des visites inspection de votre site, à 3 visites sur 2 ans.

Nous vous rappelons qu'en cas de manquement au référentiel de certification de la présente marque NF, donnant lieu à une sanction, le retour à la fréquence normale de 2 visites par an est appliqué pour une durée minimale de 3 ans.